

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents excusés : Claudine JACQUEMIN, François KLAEYLE, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, Bernard BRAUN,

Conseillers absents non excusés :

Procurations : Claudine JACQUEMIN à Jean-Pierre FRANOUX,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Malika TRANCHINA à Odile CHANDELIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Sophie WAKEFORD

Date convocation : 16 septembre 2011

N° 058/2011

Objet : convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle
- secteur ELIS - avec l'EPFL et la CUGN.

Rubrique : 2.2

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'EPFL propose la signature de la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle avec la communauté urbaine du Grand Nancy.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une politique foncière anticipatrice sur des périmètres préalablement identifiés, comme celui de l'ancienne emprise de l'usine ELIS avec les immeubles de la rue du Port et l'ancien cinéma.

Les immeubles concernés par ce périmètre sont les suivants :

- o AH 298 (ancien cinéma) déjà acquis par l'EPFL
- o Des maisons : AH 312, 310, 309 et 311 (cette dernière étant également déjà propriété EPFL)
- o Des bâtiments industriels : AH 306, 308, 320, 540, 541 et 313

Ainsi, par cette convention, l'EPFL s'engage à procéder à l'acquisition des biens concernés par ce périmètre afin de permettre à la commune de mettre en œuvre une opération d'aménagement sur ce secteur.

La ville prend l'engagement d'acquérir sur l'EPFL les biens concernés au plus tard le 30 juin 2021 sous réserve du parfait achèvement des procédures d'acquisition. Etant rappelé que la 1^{ère} phase de veille active, d'une durée de 5 ans maximum, doit permettre à la ville de finaliser ses projets opérationnels.

A échéance, si aucune évolution n'est intervenue ou ne se profile, la ville s'engage à racheter les bâtiments acquis au plus tard le 30 juin 2016.

Le prix de cession sera établi conformément aux conditions générales de cession de l'EPFL prévues dans la convention.

Dans la perspective de la reconversion de la friche industrielle et de ses abords, Monsieur le Maire propose la signature de cette convention, la maîtrise foncière étant le préalable à toute opération de renouvellement urbain.

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie et développement économique réunie le 8 septembre 2011,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle avec l'EPFL et la CUGN. Celle-ci est jointe à la présente délibération.

Date : 22 septembre 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 28 SEP. 2011

N° Accusé de réception : 20110922-11_058-DE

Affichage : 29 SEP. 2011

Le Maire,

Jean-Pierre FRANOUX

